

Moulins, le 21/12/23

LA PRÉFÈTE

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une étude préalable agricole le 21 août 2023 pour un projet de création d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Souvigny.

Mes services ont examiné cette étude et l'ont soumise à l'avis de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) le 9 novembre 2023.

Cette étude préalable agricole fait état d'impacts négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire concerné.

Elle a donné lieu à un avis défavorable de la CDPENAF, motivé par plusieurs arguments liés à l'effet du projet sur l'exploitation agricole concernée. Les membres de la CDPENAF ont émis des réserves liées au projet d'installation de Mme Émilie DESBONNETS, dont les revenus projetés reposent à plus de 50 % sur les indemnités versées pour entretien du parc photovoltaïque.

De plus, l'impact du projet sur le fonctionnement technique de l'exploitation pourrait être davantage développé, notamment sur les aspects de gestion du pâturage et la constitution du stock fourrager. Ces points sont importants dans la mesure où le taux de couverture des panneaux est supérieur à 40 % et où la part d'emprise du projet sur la surface agricole utile de l'exploitation est de 40 %.

J'émet donc un avis défavorable à l'étude préalable agricole de ce projet de parc photovoltaïque au sol.

Les services de la Direction départementale des Territoires sont à votre disposition pour tout complément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.


Pascale TRIMBACH

Emilien CHOLVY et Sarah GAUDIN
PHOTOSOL Développement
40 rue la Boétie
75008 PARIS